UNE RICHESSE COMMUNE : NOTRE PATRIMOINE

Les huit communes membres de notre communauté d'agglomération organisent un salon du patrimoine qui se tiendra les 24, 25 et 26 novembre prochains à Groslay (salle Jack Pichery, allée de la Pommeraie, rue de Montmagny). Andilly y présentera "ses mairies" et son église au travers d'extraits du livre de M. Jean-Marie Vijoux * (JMV) et des écrits de M. Hervé Collet (HC), président de l'association Valmorency.**

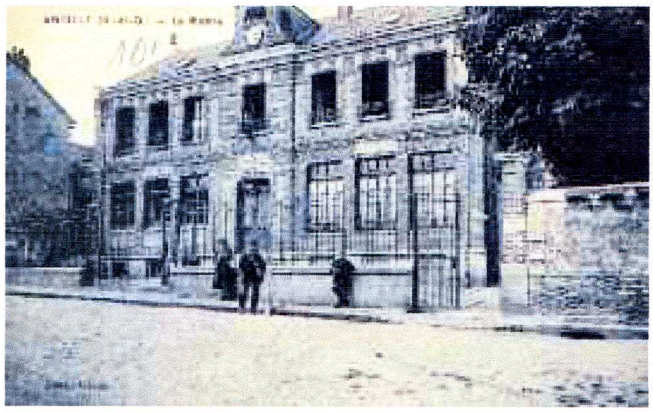

L'ANCIENNE MAIRIE TRANSFORME EN RESTAURANT SCOLAIRE ET EN BIBLIOTHEQUE

"L'ancienne mairie se présente sous la forme d'un bâtiment de briques d'un étage avec enjolivements de pierres de taille autour de la porte centrale et des six fenêtres de chaque niveau... C'est le 3 novembre 1888 que M. Louis Bourgeois, maire d'Andilly signait le devis pour la construction d'une école et de la mairie. Dans ce bâtiment se trouvaient parloir et télégraphe, puis une bibliothèque. L'étage étant entièrement réservé à un logement de fonction de l'instituteur. Quant à la mairie proprement dite avec ses différents services, elle était cantonnée dans la salle des mariages et à une petite pièce annexe qui demeurèrent jusqu'en 1984 les seuls locaux multifonctions servant à la fois de bureau du maire, de salle de réunion, et de secrétariat... " (JMV) Les services de la mairie ont été transférés au château des Sources acquis par la municipalité en 1998. L'ancienne mairie restaurée, accueille désormais le restaurant scolaire de l'école élémentaire Sylvain Lévi ainsi que la nouvelle bibliothèque inaugurée sous le nom de bibliothèque "Jean-Marie Vijoux".

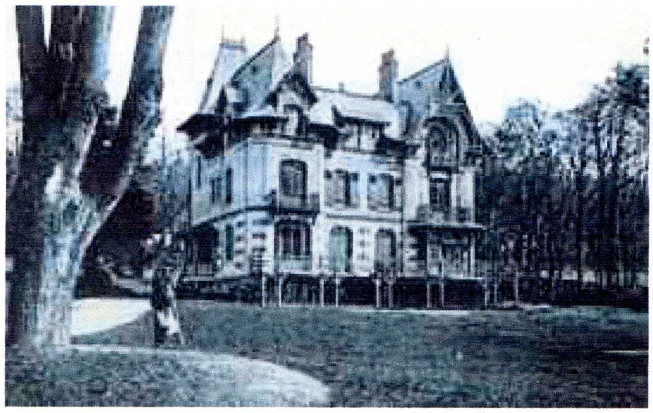

LE CHATEAU DES SOURCES DEVENU MAIRIE D'ANDILLY

"De construction récente (1900), le château des Sources et son parc enserrent l'église paroissiale... C'est Alfred Deschars, maire d'Andilly de 1896 à 1920, qui avait fait construire ce château. Son fils fut d'ailleurs l'une des premières victimes de la guerre en août 1914 ". (JMV)

"Cette maison tient son nom, du terrain marécageux sur lequel elle est érigée... Elle est acquise en 1943 par René Cassin, président de la Cour européenne des droits de l'homme, rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme, vice-président du Conseil d'Etat et membre du Conseil constitutionnel, prix Nobel de la paix en 1968)". La rue qui borde la propriété porte son nom". (HC)

UNE RICHESSE COMMUNE : NOTRE PATRIMOINE *suite*

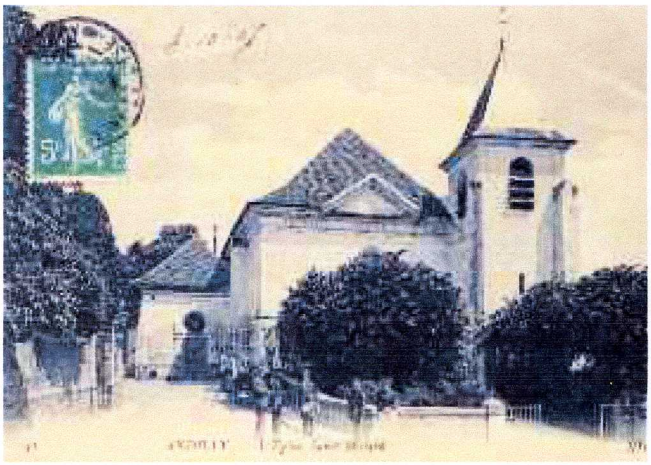

L'EGLISE SAINT-MEDARD

"C'est en 1719, aux frais du seigneur d'Andilly qu'est posée la première pierre pour la reconstruction de cette église...
... Elle fut placée sous le vocable de Saint-Médard protecteur de ceux qui cultivent la terre". (HC) "Au cours du XIXème siècle, l'église d'Andilly, qui avait été dépouillée d'une bonne partie de ses biens, put reconstituer son patrimoine grâce à la générosité de nouveaux donateurs qui remplacèrent objets du culte, statues, tableaux, vitraux et mobilier dont nous pouvons admirer aujourd'hui la richesse... L'église possède une dizaine de tableaux (acquis au fil des années) qui font partie du patrimoine de notre cité et qu'une association "Notre-Dame d'Andilly" s'est donné pour tâche de faire restaurer... Parmi les vitraux, il faut s'arrêter devant celui qui éclaire la chapelle latérale : la présentation de Marie au temple par Sainte-Anne, sa mère..." (JMV)
Et devant ceux réalisés en 2007 par Pierre Bricet, ancien adjoint au maire en charge de l'Urbanisme et célèbre aquarelliste andillois : les vitraux du portail et du baptistère.

**"A la découverte d'Andilly" de Jean-Marie Vijoux en vente en mairie d'Andilly, service état civil.*
*** Valmorency : association pour la promotion de l'histoire et du patrimoine de la vallée de Montmorency. http://www.valmorency.fr/56*

Pinson paysage

Espaces verts,
Sports,
Aménagements

13, avenue des Cures, 95580 ANDILLY
Tél. 01 34 16 61 01 • Fax 01 39 59 84 73
E-mail : pinson@pinson-paysage.com • Web : pinson-paysage.com

ARMOIRADONS, LA BANQUE DE VETEMENTS D'ANDILLY

Ce service est ouvert à tous les Andillois : pour en bénéficier, il suffit de se rendre à la permanence Armoiradons, au 1er étage de l'ancien presbytère.

Dépose des vêtements : le 1er samedi du mois de 10h00 à 12h00, soit les **5 novembre et 3 décembre prochains.**

Retrait des vêtements : le 1er lundi du mois de 19h00 à 20h00, soit les **7 novembre et 5 décembre prochains.**